



# Dans les coulisses du CCE

Newsletter des élus CFDT du Comité Central

Numéro « spécial été » (à lire au bureau... ou chez vous !!)

Cher adhérent(e), Bonjour !

Nous vous retrouvons avec plaisir pour ce numéro « estival » des *Coulisses du CCE*. :  
Indépendance, CMMC, Perco, etc...toute l'info en mode privilégié comme si vous y étiez!

Vous le savez ; l'actualité concernant l'avenir de notre groupe est très chargée. La consultation du CCE intitulée «Information Consultation sur le projet d'indépendance du groupe Crédit Mutuel Arkéa, sa mise en œuvre et ses conséquences sociales » **a démarré le 29 juin et a été présentée une première fois aux élus le 5 juillet.**

Cette consultation se fera en 2 temps, car nous avons mandaté, en plus d'un cabinet d'expertise, l'instance CPC- HSCT. Cette instance aura pour mission première d'étudier les conséquence sociales et organisationnelles de ce projet pendant que le CCE se concentrera avec son expert sur les conséquences économiques.

Cette information Consultation est confidentielle, de sorte que nous ne pouvons vous communiquer pour l'instant les tous premiers échanges que nous avons eu concernant le dossier dit « technique ». Notons toutefois que le dossier est toujours en cours d'analyse sur le bureau des autorités de tutelle.

Pour commencer à appréhender le projet, vous pouvez déjà vous appuyer sur les **nombreux articles dans la presse économique nationale** : (tapez « Arkéa + actualités » sur un moteur de recherche internet) et vous pourrez déjà lire les premières analyses de journalistes économiques sur le dossier présentés par la Direction.

Par ailleurs, nous pouvons vous informer sur la teneur des différentes réunions du CCE qui se sont tenues au cours des derniers mois, toujours sur ce même sujet ainsi que sur celui relatif au devenir de la Fédération du Massif Central. C'est déjà très instructif !!!

BONNE LECTURE !

**Réunion « ordinaire » du 29/03/2018, les points principaux évoqués :**

**-sur le dossier confédéral :**

La Direction nous a assuré de sa confiance dans son projet, alors qu'elle venait d'être « retoquée » successivement sur ces 2 précédentes « pistes » d'indépendance :

- la piste initiale était d'obtenir par la loi un organe central spécifique pour notre groupe, mais les autorités publiques ont très vite refusé cette solution.
- la solution suivante, jamais détaillée par la Direction, s'inspirait d'un modèle européen dit « d'organisme centrale », ayant selon la Direction les « faveurs » de Madame Nouy (Présidente du conseil de supervision au sein de la Banque centrale). Pourtant Mme Nouy, très

officiellement au nom de la BCE, et conjointement à ses homologues des autorités de tutelles Françaises contredira cette solution dans un courrier adressé à Mr Denis précisant, qu'elle n'est en rien envisageable !

A l'occasion de cette réunion ordinaire, les élus du CCE ont demandé à la Direction de « calmer » l'atmosphère qui se dégrade ici et là dans le groupe sur le conflit confédéral et de respecter les avis de chacun sur le sujet, de ne pas stigmatiser les uns et les autres. Les élus ont expressément demandé, d'arrêter le matraquage via twitter, et de ne pas obliger les salariés à se positionner sur le sujet.

Les élus ont insisté sur le fait que chacun devait pouvoir avoir son point de vue personnel et qu'il suffisait d'ailleurs de lire la presse, déjà à cette époque, pour se rendre compte qu'il n'y avait pas qu'un point de vue unique sur le dossier.

Nous les avons d'ailleurs alerté sur les risques psycho-sociaux avérés pour les salariés du Groupe, concernant ce sujet.

-début de la consultation sur la mise en place d'un dispositif retraite en parallèle du contrat d'intéressement participation dit « **PERCO** » (avis du CCE à retrouver plus loin dans cette newsletter)

-Présentation d'une nouvelle entité de la direction, nommée **ARKEA 360 DEGRE** : l'objectif affiché de cette direction est de mieux comprendre ce qui se passe dans l'entreprise notamment pour améliorer le management (.....car à priori le compte rendu du fameux **Great Place To Work** a déçu la Direction, justement concernant la perception du management par les salariés).

Arkéa 360 souhaite « plus de collaboratif, de transversalité dans le groupe avec des managers qui se connaissent mieux eux-mêmes » avec aussi, pour les managers du TOP 20 du groupe, des évaluations réalisées par leur entourage professionnel, par d'autres hiérarchiques, des collaborateurs et des partenaires externes !

Honnêtement la présentation en 3 slides avec surtout des images et des dessins étaient incroyablement peu documentée, il a fallu poser beaucoup de questions pour avoir quelques réponses précises au milieu d'affirmations et de sémantiques « à la mode » mais sans intérêt.

### -Projet « convergence CMMC » (Projet de rattachement de la Fédération du CMMC vers le groupe CM11CIC) :

Les premiers échanges ont été très difficiles concernant la modalité de mise en place de cette consultation. La direction n'avait pas prévu lors de cette première réunion, de permettre la présentation effective du projet. Elle souhaitait simplement voir avec les élus, comment s'organiser. Une perte de temps bien inutile alors que les délais de consultation avaient commencé à courir.

Il faudra l'organisation d'un deuxième CCE pour que nous puissions entendre les porteurs du projet de la fédération CMMC et que nous réussissions à obtenir la mise en place d'un groupe de travail représentatif du CCE et la désignation d'un expert auprès du CCE.

### -Intéressement Participation :

...Vous le savez désormais tous, l'IP 2018 sur les résultats 2017 était exceptionnel.

Nous faisons la remarque que le niveau élevé des dividendes exceptionnelles versés par les filiales (681 millions d'euros !) n'avait pas été mentionné lors des négociations annuelles sur les rémunérations, ce qui n'est pas normal et pas honnête. D'autant que ce niveau élevé de dividendes n'allait générer aucun IP car les plafonds légaux avaient déjà été atteint.

Le plan 2018 ? ...il prévoit une diminution du résultat pour l'instant et donc un I/P moins élevé. Mais ce n'est qu'une projection et l'exceptionnel ne se produit pas tous les ans.

### Réunion extraordinaire du 11/04/2018 « « convergence CMMC » »

Comme convenu, il faut un deuxième CCE pour enfin espérer aborder la consultation sur le projet du CMMC. Dès l'entame du CCE, où le CMMC est en visio, de nouvelles querelles perturbent fortement la présentation du dossier : la présence d'un collaborateur du CM11 CIC venu assister les porteurs du projet « convergence CMMC » (départ du CMMC de notre groupe pour un rattachement vers le CM11 CIC) étant contestée par notre Direction.

Nous devons de nouveau insister lors des échanges sur le **respect nécessaire** des uns et des autres et sur un juste équilibre entre les intervenants de deux camps pour permettre de

travailler sereinement sur ce dossier lourd de conséquences pour nos collègues et pour notre groupe. (Les premiers échanges entre les parties, animés par notre DRH, étaient stériles, agressifs et particulièrement inutiles)

Après avoir insisté sur le fait que des **salariés du CMMC étaient instrumentalisés** dans un conflit dont ils n'étaient pas responsables et pour lequel ils n'avaient pas la main, le CCE a rappelé un certain nombre de faits graves ayant eu lieu ces derniers mois et précisé que cette situation était particulièrement regrettable, rappelant ainsi que jusqu'à un passé récent, la force de notre entreprise était d'être un lieu où il faisait bon vivre et où **la solidarité n'était pas un vain mot**.

**Le Président de la Fédération CMMC** a fini par pouvoir présenter à l'instance le projet dit « de convergence » vers le CM11 CIC.

Mr Ranchon a ainsi rappelé pourquoi le CMMC souhaitait quitter le groupe Arkéa reprenant les éléments suivants :

- le fait qu'il ne soit pas normal que le CMMC ne siège pas auprès de la CNCM.
- la surfacturation effectuée par Federal Service qui aboutit à un besoin de péréquation non justifié. Il considère comme scandaleux d'être ponctionné et que tout remonte à Brest.
- le projet de fermeture de 3 CCM auquel il était opposé.

Interpellé par un élu, concernant **sa profession de foi**, et l'historique de son élection controversée, il a rappelé que son projet visant à faire sécession n'était pas un secret. Son projet était d'ailleurs déjà tellement évident aux yeux de la direction Crédit Mutuel Arkéa, que, dans les 15 jours qui ont précédé son élection, il nous indique que des cadres de Crédit Mutuel Arkéa ont fait le tour des CCM pour dissuader les élus fédéraux de voter en sa faveur. Il conclut en indiquant **que tout le monde était donc bien au courant** de sa position, et qu'il ne s'agissait pas d'un « putsch ».

Il ne revient pas **en revanche** sur la façon dont les événements se sont ensuite déroulés dans la Fédération.

A l'issue de cette séance, particulièrement tendue, il est convenu qu'un groupe de travail, composé d'élus des organisations syndicales représentatives du CCE, revoit, en présentiel, les parties prenantes entourées de leurs experts (Directeurs de CM Arkéa, du CMMC et experts du CM11-CIC et d'Euro-information).

Nous terminons cette réunion parfois ubuesque par cette **déclaration** :

« La CFDT va être très claire : si des faits condamnables ont eu lieu vis-à-vis de salariés, ils doivent être condamnés, quelle qu'en soit leur origine. Vous nous alertez sur des faits de nature à nous inquiéter tout comme nous avons pu vous alerter sur des faits que vous ne semblez pas vouloir prendre en compte. Une nouvelle fois vous interpellez les élus pour qu'ils "prennent leur responsabilité". Nous vous rappelons que c'est vous le garant de la sécurité physique et mentale des salariés et que nous ne cessons depuis des mois de vous alerter sur les risques qui pèsent sur les salariés sans que vous ne fassiez quoi que ce soit pour les stopper. Contrairement à ce que vous semblez insinuer, les élus, eux, font tout pour retrouver une situation de travail sereine et sans pression pour les salariés, et ce peu importe l'origine de la pression. A l'image de ce début de CCE, force est de constater que la sérénité ne règne pas dans les débats, chacun autour de la table pourra aisément en convenir. Il a fallu une heure pour sa mise en place, juste pour se mettre d'accord sur les intervenants malgré des engagements précédents que vous aviez pris. Un CCE a lieu aujourd'hui pour essayer de comprendre les tenants et les aboutissants du projet de la CRCMMC. Nous aimerions qu'il se tienne en dehors de toutes les basses attaques, encore une fois d'où qu'elles proviennent. L'instance a demandé à étudier le dossier sur un aspect technique et ce que nous redoutions est en train d'arriver, il part vers un terrain politique. C'est regrettable et nous demandons de revenir à ce qui devrait nous occuper en ce moment même. »

#### Réunion extraordinaire du 14/06/2018, demandée par les élus du CCE, toutes organisations syndicales représentatives du personnel confondues

Les élus du CCE ont dû batailler ferme dès la fin du mois d'avril, pour **obtenir une réunion exceptionnelle** sur le dossier confédéral avec des sujets à l'ordre du jour bien précis : La Direction refusait ou tentait de négocier les termes demandés par les élus alors que les textes de loi étaient parfaitement clairs sur la légitimité de cette demande.

Au final, après avoir **perdu beaucoup trop de temps**, cette réunion a pu se tenir précisément sur nos demandes :

«1- Présentation par la Direction des éléments ayant conduit d'un vote d'orientation à un processus d'indépendance irréversible.

2- Explication sur le mandat reçu de l'Assemblée Générale du Crédit Mutuel Arkéa pour une désaffiliation unilatérale de la CNCM, en cas d'agression constatée.

3- Questions des élus sur les faits jugés préoccupants pour le devenir de notre Groupe. »

Cette séance tourne malheureusement rapidement à **la mascarade**, la Direction ne joue pas le jeu de la transparence. De nouveau notre DRH, qui **n'est nullement le porteur du projet** et de ses conséquences, est seul présent face aux élus. Il s'en tient à des déclarations formelles, qui ont été rédigé en amont sur un ton pour le moins spécieux. Pas de débat, pas de réponses à nos questions, la direction n'avait aucune intention de dire quoique ce soit sur les motifs ayant conduit d'un vote dit d'orientation à un processus dit d'indépendance irréversible. Pourtant, aux yeux des élus, l'heure est grave et ce vote est porteur de risques majeurs.

### **Réunion plénière « ordinaire » du CCE du 14/06/2018**

Les sujets majeurs abordés :

#### **Point sur notre filiale « AuMax » :**

A date, Max est loin de réaliser son Business Plan et génère très peu de PNB, il sera fait un état des lieux fin 2018 pour analyser la viabilité du projet et d'éventuels réajustements.

A noter que la direction de Max a décidé de faire de la publicité (ce qui n'était pas prévu à l'origine), via des spots publicitaires (M6 et Nextradio), engendrant des charges supplémentaires. La direction pense que le plan de développement est en train de trouver son rythme pour autant.

#### **Information sur la dématérialisation des Titres Restaurants**

Même si à date aucune loi ne l'y oblige la Direction souhaite passer dès la rentrée sur un support format Carte Bancaire pour les titres restaurants.

Vous aurez très vite l'information via Zimbra, chacun jugera des avantages et inconvénients !

#### **Avis du CCE sur le dispositif dit « PERCO » :**

Nous avons rappelé que ce PERCO est réglementairement faisable uniquement parce que les salariés ont déjà à leur disposition un PEE (Plan d'Epargne Entreprise), c'est donc une forme d'épargne collective de "second rang", ce qui a toute son importance à notre avis.

Le PERCO offre des conditions de sorties plus restrictives que le PEE mais aussi des souplesses par rapport aux dispositifs de retraite sur-complémentaire existant au sein de l'entreprise (articles 39 et 83).

Il sera possible d'abonder (en exonération fiscale totale et en exonération partielle de charges sociales) son PERCO via les jours épargnés sur son CET.

Par contre, à date, les modalités de valorisation des jours épargnés sur le CET ne sont définis ni dans la convention collective, ni dans l'accord de monétisation du CET, ni dans le règlement du PERCO.

Pour nous c'est un problème, car, sur la base des réponses apportées par la Direction, la valorisation de ces jours épargnés aboutirait à des résultats bien différents entre salariés !

A revenus annuels identiques, selon qu'ils travaillent 4,5 jours, 5 jours (RTT fixes ou flottants dans les services centraux ou en Caisse) ou au forfait-jours, nous avons calculé des écarts d'environ 30% sur la valorisation d'une journée de travail.

Sachant que de son côté, l'employeur aura tout intérêt à stimuler cette passerelle CET-PERCO : pour s'exonérer lui aussi partiellement de charges sociales... et bien évidemment (la Direction ne le dit pas bien sûr) pour soulager son passif social ! Il est indispensable d'éclaircir les règles.

Pour favoriser l'activation de cette passerelle l'employeur (qui y a un intérêt certains), s'engage à verser jusqu'à 300 euros maximum par an (10 jours abondés sur une valeur unitaire capée à 30 euros par jour) aux collaborateurs qui activeraient ce dispositif.

Ces avantages associés, qui ne sont pas inintéressants pour autant, font craindre aux élus que l'abondement traditionnellement négocié sur le PEE en pâtisse sérieusement !

Les élus ont rappelé une nouvelle fois que le PERCO est une épargne de "second rang" et que c'est donc bien **l'abondement sur le PEE qu'ils veulent continuer à voir privilégier par l'employeur.**

De plus des évolutions législatives annoncée par le gouvernement pourraient rapidement venir modifier la donne.

**Vos élus du CCE ont donc pris acte du projet** de mise en place du PERCO tel que présenté, (donc ni favorable, ni défavorable) et ont émis le souhait que la Direction revienne rapidement vers les partenaires sociaux pour clarifier les modalités de valorisation des jours épargnés sur le CET et le PERCO.

## Réunion extraordinaire du CCE, le 21/06/2018

### 2 sujets majeurs :

1/ Rapport Annuel de la commission économique du CCE suivi de l'avis du CCE sur la situation économique et financière de l'entreprise.

(Les P.V de réunion du CCE étant toujours en attente de validation officielle du fait du retard pris par la Direction, nous ne pouvons malheureusement vous communiquer ce rapport en détail).

#### En bref :

-Nous y avons abordé des questions notamment sur des éléments de comparaison avec le **Crédit Agricole** de différents départements Bretons, dont les réseaux affichent des résultats compilés supérieurs aux nôtres :

La direction affirme que nous ne perdons pas de parts de marché par rapport au CRCA et n'a pas d'éléments sur les méthodes de calcul de la rentabilité du CRCA pour se comparer.....mais constate que leur réseau est plus gros et les salariés plus nombreux chez eux .....elle ne souhaite donc pas faire de conclusions sur la rentabilité du réseau CMB par rapport au CRCA.

-Concernant la filiale **Arkea Investissement**, la direction confirme **la part de risque** de cette activité de prise de participation, activité désormais non négligeable dans la constitution du résultat du groupe : « *oui c'est risqué comme toute activité y compris celui d'encours de prêts* ».

-La baisse constatée du coefficient d'engagement résulte de l'acquisition de Keytrade (filiale de banque en ligne en Belgique).

-Enfin Crédit Mutuel Arkéa possède **toujours les meilleurs ratios de la place** et s'en félicite. Ces ratios élevés n'ont-ils pas un impact sur notre activité ? Se rappeler les objectifs (et donc la pression pour les salariés) inatteignables en parts sociales par exemple.....

## 2/ Avis du CCE sur le projet «priorité Massif Central et ses conséquences sur l'emploi».

Pour rappel :

- ce projet est porté par la présidence de la Fédération du CMMC et la Direction de la Caisse Régionale du CMMC et n'est en revanche pas soutenu par la Direction du Crédit Mutuel Arkéa.
- Ce projet fait suite à l'élection du nouveau président de la fédération du massif central en 2017, sachant que son conseil d'administration a voté à la majorité la réorientation de la stratégie de cette fédération.

Cette réorientation du CMMC entrainerait **une sortie de la caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa** et une adhésion à la caisse Fédérale du Crédit Mutuel (CFCM). Cette réorientation entrainerait également **une sortie de l'UES Arkade** et une adhésion à l'actuel statut collectif du Groupe Crédit Mutuel - CM11.

Il faut savoir qu'en parallèle de cette consultation du CCE, nos collègues du Comité d'établissement du CMMC avait débuté une consultation en avril 2018 et rendu un avis motivé le 12 juin, **avis favorable** au projet de sortie de la CRCMMC du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de l'UES Arkade.

Au terme de nos travaux effectués en groupe de travail (évoqué plus haut dans la newsletter), nous avons constaté qu'il était nécessaire que les 2 parties opposées définissent un terrain d'entente sur les conditions de sortie. Sans quoi les conditions de sorties pourraient **faire perdurer une situation de blocage lourde de conséquences notamment psychiques pour les salariés du CMMC** et indirectement pour la clientèle et les sociétaires.

**Sur le plan économique**, il apparait que le règlement financier du CM11 CIC qui s'appliquerait ensuite au CMMC, bien qu'épousant une **philosophie très différente** de celle appliquée par la caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa aux réseaux, ne devrait pas mettre en difficulté la Fédération du CMMC, bien au contraire.

La caisse interfédérale du CM11 s'engageant à accorder **des conditions d'accueil financière particulièrement favorables** lui permettraient d'afficher un niveau de rentabilité satisfaisant et pérenne pour son développement.

**Concernant l'emploi et le contrat social, un certain nombre d'engagement ont été pris** par la présidence du CMMC et par la Direction de la Caisse régionale, employeur des salariés. Le contrat social proposé dans le nouvel ensemble s'annonce différent à certains égards mais il est prévu de conserver les éléments les plus avantageux du nouveau contrat Groupe Crédit Mutuel et de compenser les points défavorables identifiés. Cet engagement a été confirmé par écrit dans un document adressé, par mail, à tous les élus du CCE le 6 juin 2018.

Les élus n'ont donc pas relevé d'inquiétudes majeures sur ce sujet **même si la convention collective de l'UES Arkade est à la base plus intéressante.**

Par symétrie, les élus du CCE auraient souhaité que le Crédit Mutuel Arkéa puisse prendre aussi des engagements écrits forts **pour les salariés qui ne souhaiteront pas suivre ce projet de convergence vers le CM11, en tenant notamment compte la localisation géographique des emplois concernés.**

Pour le changement d'environnement informatique, la Fédération du CMMC a apporté des engagements rassurants sur les moyens alloués pour permettre à tous les salariés de continuer à exercer leur activité dans de bonnes conditions.

**Concernant le système d'information** cible, il est notoirement jugé de bonne qualité et d'un bon rapport qualité/coût par des expertises indépendantes.

**La migration informatique** ne semble pas poser d'inquiétude. Euro-Information et la CFCM financeraient le coût de la migration, tout au moins pour la partie arrimage. Par contre sur les conséquences du désarrimage, vos élus n'ont pas eu de précisions sur leurs impacts réels et leur financement. Le Crédit Mutuel Arkéa devra bien prendre en compte dans le désarrimage, des opérations dites de « purge » pour ne pas conserver des données et les paramètres devenus inutiles et ne pas alourdir la « dette technique » qu'occasionne ce type d'opération.

Nous avons bien évidemment insisté sur le fait que la sortie de CRCMMC de l'UES et plus largement du Groupe Crédit Mutuel Arkéa entraînerait un **affaiblissement politique** du Crédit Mutuel Arkéa, ce qui dans le contexte actuel est un élément défavorable pour notre Groupe. (Même si la Fédération du Massif Central a une taille bien inférieure aux deux autres fédérations)

Nous avons souligné qu'il faudra répartir à nouveau les charges de fonctionnement du Groupe sur le reste des entités du groupe ; que l'ensemble des relations, tant économiques que sociales, tissées depuis de nombreuses années disparaîtront avec cette réorientation ; que les opérations de désarrimage pèseront sur les autres équipes du Groupe pas forcément en terme

de coût final, mais en moyens humains nécessaires ; et que les conditions de transition tant pour les salariés du CMMC que pour les clients et sociétaires restaient à écrire...

En tenant compte de tous ces éléments dans leur ensemble, nous avons écrit dans notre avis que nous ne **pouvions pas être évidemment favorables à une désagrégation**, même partielle de notre Groupe, et plus particulièrement de notre Unité Economique et Sociale.

Nous avons donc proposé de **prendre acte** du projet présenté sur la sortie de la Caisse Régionale du CMMC de notre Groupe, donc **ni favorable, ni défavorable**. Que les choses soient claires.

Enfin, nous avons insisté une fois de plus pour que les différentes parties prenantes de ce dossier fassent tout leur maximum pour protéger **la santé mentale et physique de tous les salariés concernés qui souffrent** depuis maintenant plus d'un an de la **situation conflictuelle et délétère qui persiste sur place**.

**FIN !**

*Nous espérons avoir réussi à vous informer, au mieux, de manière exhaustive (mais pas trop lourde !) concernant les sujets abordés en CCE par vos représentants du personnel ces derniers mois.*

Bonne rentrée et à bientôt !